



LA DÉCISION A ÉTÉ PRISE LORS
D'UNE RÉUNION DE TRAVAIL

Tebboune ordonne l'instauration rapide du guichet unique

Page 07

CAP Dz

QUOTIDIEN D'INFORMATION

LA DÉCISION A ÉTÉ PRISE PAR LE PRÉSIDENT TEBBOUNE

Mouvement partiel dans le corps des Walis, Walis délégués et Secrétaires généraux

Page 08



SIX PAYS SONT CIBLÉS



L'Algérie exporte des appareils électroniques et électroménagers

Page 07

LUTTE CONTRE LA RAGE



Les vétérinaires mobilisés dès le 28 septembre

Page 04

TRANSPORT PUBLIC À KRISTEL



Les habitants appellent Sayoud et Ouchene à intervenir

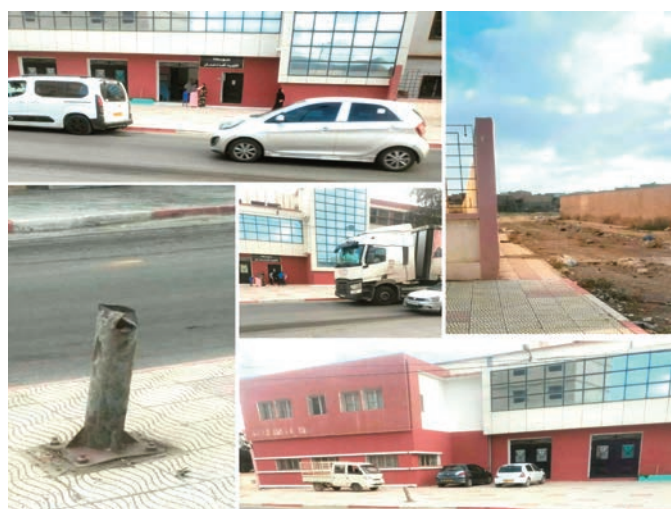
Page 03

LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS



Plus de 441 kg de cocaïne saisis, 219 prévenus poursuivis

Page 03



CEM AGHA DAHMEN À SIDI CHAHMI

Les parents d'élèves alertent sur les risques aux abords de l'établissement

Page 04

FRONT EL MOUSTAKBAL À ORAN

La structuration se poursuit dans l'est de la wilaya



Habib Benaouda

Le Front El Moustakbal poursuit son activité organisationnelle dans la partie est de la wilaya d'Oran, dans le cadre des préparatifs des prochaines élections locales. Le coordinateur de wilaya chargé de la région Est, Kada Hami, supervise

dans ce contexte l'installation et la réorganisation des structures de base du parti au niveau des communes.

À Ben Freha, le bureau communal du Front El Moustakbal a ainsi été installé. Rachid Telli a été désigné président de cette structure, lors d'une rencontre à laquelle ont pris part les membres du bureau ainsi que

plusieurs notables et représentants de la région. Cette opération intervient dans le cadre du processus de réorganisation des structures locales et d'élargissement de l'activité du parti dans les différentes zones relevant de la région Est. Elle vise également à renforcer la coordination entre les différents bureaux locaux et les instances du parti, à l'approche de l'échéance électorale.

Coordination et travail de proximité

En sa qualité de coordinateur de wilaya pour la région Est, Kada Hami assure le suivi de l'installation des bureaux communaux et de leur coordination avec les structures du parti. Ce travail porte également sur la coordination entre les militants, les élus et les différents acteurs locaux. La rencontre organisée à Ben Freha a, par ailleurs, permis d'ouvrir un échange avec les notables de la région autour de plusieurs préoccupations concernant les habitants de la commune. Ces échanges s'inscrivent dans le cadre du travail de proximité mené par le parti et de sa volonté de recueillir les préoccupations exprimées au niveau local.

Le Front El Moustakbal compte ainsi s'appuyer sur ces rencontres pour écouter les préoccupations des citoyens et examiner les propositions et questions locales susceptibles d'être prises en compte dans son programme pour la prochaine étape.

La poursuite de la structuration

L'opération de structuration devrait se poursuivre dans les différentes communes de l'est de la wilaya d'Oran, à travers l'installation de nouveaux bureaux locaux et le renforcement de la coordination entre les structures déjà mises en place. Cette dynamique intervient alors que les formations politiques entament la préparation des prochaines élections locales, notamment à travers l'organisation de leurs structures de terrain, le suivi des dossiers locaux et la préparation de leurs listes et programmes électoraux. Pour le Front El Moustakbal, l'installation du bureau communal de Ben Freha constitue ainsi une nouvelle étape dans le processus de structuration de ses représentations locales dans l'est de la wilaya.

CEM AGHA DAHMEN À SIDI CHAHMI

Les parents d'élèves alertent sur les risques aux abords de l'établissement

Fatima B

Circulation intense, absence de ralentisseurs, terrain laissé à l'état brut et poteau d'éclairage public partiellement sectionné : les parents d'élèves du CEM Agha Dahmen, dans la commune de Sidi Chahmi, tirent la sonnette d'alarme sur les conditions de sécurité auxquelles leurs enfants sont confrontés quotidiennement. Ils ont saisi la rédaction de CapDz pour attirer l'attention des responsables locaux sur plusieurs points qui, selon eux, nécessitent une intervention.

Situé en bordure d'un axe routier principal particulièrement fréquenté, le collège est exposé à un important flux de véhicules, notamment de poids lourds. Les parents déplorent la vitesse à laquelle certains camions empruntent cette voie et s'inquiètent particulièrement des conditions de sortie des élèves. En l'absence de ralentisseurs à proximité immédiate de l'établissement, la traversée et les déplacements des collégiens aux heures d'entrée et de sortie se font, selon les parents, dans un environnement qui présente un risque réel. Ils demandent ainsi la mise en place de dispositifs permettant de réduire la vitesse des véhicules et de mieux sécuriser les abords du collège.

Un terrain qui complique le quotidien des élèves

L'autre préoccupation concerne le site de l'ancien bidonville situé à proximité de l'établissement. Après l'évacuation et le net-

toyage du site, celui-ci n'a pas fait l'objet, selon les parents, d'un aménagement permettant de sécuriser le passage des élèves. Ces derniers doivent notamment traverser cet espace pour rejoindre leur domicile. En cette période sèche, le terrain à l'état brut est source de poussière, tandis qu'en hiver, les précipitations risquent de le transformer en un espace boueux, compliquant davantage les déplacements des élèves. Pour les parents, un aménagement même sommaire du passage permettrait de mettre fin à cette situation et d'offrir aux collégiens un accès plus praticable et plus sûr.

Un poteau sectionné laissé sur place

À ces difficultés s'ajoute enfin un problème qui suscite également l'inquiétude des parents : un poteau d'éclairage public situé sur le trottoir à l'entrée du collège a été sectionné, mais n'a pas été complètement retiré. Sa présence sur le trottoir constitue, selon les parents, un obstacle supplémentaire dans une zone particulièrement fréquentée par les élèves. Ils appellent donc à son enlèvement complet et à la sécurisation de cet emplacement. À travers ces différentes doléances, les parents d'élèves souhaitent surtout attirer l'attention des autorités locales sur la nécessité de traiter rapidement les points à risque autour du CEM Agha Dahmen. Leur demande porte sur des interventions qui permettraient, à leurs yeux, de sécuriser les déplacements des collégiens et de prévenir tout accident aux abords de l'établissement.



CAPDZ
QUOTIDIEN D'INFORMATION
Édité par la SARL BAHIA.COM
Directrice Générale
Hafida BENARMAS
Directrice de Publication
Fatima Benyekhlef

Siège social
Adresse :
Cité 1377
Logts AADL,
Bt 22,
1er étage,
Oran 31000

Administration- Rédaction-
Service publicité
Tel: 041 80 32 62 /
Fax : 041 80 32 63
Mobile : 0770 65 93 89
www.capdz.dz
redaction@capdz.dz
publicite@capdz.dz

IMPRESSION
Impression OUEST S.I.O
DIFFUSION
BAHIA.COM
TEL: 0770 65 93 89
Les manuscrits, photographies
et illustrations ou tout autre document
adressés ou remis à la rédaction
ne seront pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'aucune réclamation.

Pour votre Publicité s'adresser à: L'Entreprise
Nationale de communication, d'Édition et de Publicités
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.
Téléphone: 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax: 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

TRANSPORT PUBLIC À KRISTEL

Les habitants appellent Sayoud et Ouchene à intervenir

Meriem B

A Kristel, les habitants interpellent directement le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, ainsi que le wali d'Oran, Ibrahim Ouchene, pour mettre fin aux difficultés qui persistent sur la desserte de leur localité. Bus en nombre insuffisant, service qui s'arrête dès 15 heures, absence de transport le samedi et points d'arrêt jugés inadaptés : les citoyens dénoncent une situation qui complique particulièrement les déplacements des travailleurs, des étudiants et des élèves, et réclament le renforcement urgent de la ligne Kristel-Gdyel.

Le transport collectif constitue désormais l'une des principales préoccupations des habitants de cette localité relevant de la commune de Gdyel. Dans leurs témoignages recueillis par CapDz, plusieurs citoyens décrivent les difficultés auxquelles ils sont confrontés quotidiennement pour rejoindre leur lieu de travail ou d'études et, surtout, pour regagner Kristel en fin de journée.

Le principal grief porte sur les horaires. Selon les habitants, la desserte assurée par l'ETO s'interrompt aux alentours de 15 heures, alors que la journée de travail se prolonge généralement jusqu'à 17 ou 18 heures. Une situation difficilement compatible avec les besoins de la population. « Le transport s'arrête à 15 heures, alors que les travailleurs terminent à 17 heures, voire 18 heures », déplore un habitant, qui demande que le service soit pro-



longé au moins jusqu'à 18h30 ou 19 heures.

Une liaison qui ne suffit plus

Au-delà des horaires, c'est le nombre de bus affectés à la liaison Kristel-Gdyel qui est également mis en cause. Les habitants évoquent quelques véhicules d'une capacité d'environ 30 passagers, une offre qu'ils considèrent insuffisante face à la demande, notamment aux heures de pointe.

« Il faut au moins que le transport continue jusqu'à 18 heures, 18h30 », insiste un autre habitant, soulignant que les horaires actuels pénalisent directement les travailleurs contraints d'attendre plusieurs heures avant de pouvoir regagner leur domicile.

Les étudiants figurent également parmi les usagers les plus pénalisés. « Nous sommes des étudiants de Kristel et nous souffrons d'un manque important de transport vers Gdyel », témoigne l'un d'eux. Pour ces jeunes, l'insuffisance de la desserte complique les déplacements quotidiens vers les établissements universitaires et les oblige parfois à multiplier

les correspondances.

En ce début de l'année scolaire, l'inquiétude est également palpable chez les familles. Les élèves doivent, eux aussi, composer avec une offre de transport jugée insuffisante, alors que leurs déplacements quotidiens nécessitent des horaires réguliers et adaptés.

Le samedi, autre point de tension

L'absence de desserte le samedi constitue un autre motif de mécontentement. « Pourquoi le transport ne fonctionne-t-il pas le samedi ? À Oran et dans les environs, il y a du transport, mais à Kristel, l'ETO ne travaille pas ce jour-là », s'interroge un habitant.

Pour les citoyens, la demande est simple : maintenir un service régulier le week-end et adapter les horaires aux besoins réels de la population. Une revendication particulièrement importante pour les travailleurs dont l'activité se poursuit le samedi.

Les habitants soulèvent également la question des points d'arrêt. Certains usagers expliquent devoir rejoindre des endroits re-

lativement isolés pour pouvoir prendre le bus, ce qui constitue une contrainte supplémentaire, notamment pour les personnes qui ne disposent pas d'un moyen de déplacement personnel. Ils demandent ainsi une révision de certains arrêts et leur rapprochement des zones habitées.

« Cela fait trois heures que j'attends le transport », témoigne, excédé, un autre habitant dans une déclaration à CapDz. Une attente qui illustre, à elle seule, les difficultés rencontrées quotidiennement par certains usagers.

Renforcer la ligne et adapter les horaires

À travers leurs témoignages, les habitants de Kristel adressent ainsi un appel direct aux responsables concernés. Ils sollicitent notamment le ministre Saïd Sayoud et le wali d'Oran, Ibrahim Ouchene, afin que des mesures soient prises pour renforcer la liaison Kristel-Gdyel.

Leurs revendications portent principalement sur l'affectation de bus supplémentaires, la prolongation de la desserte jusqu'en début de soirée, la reprise du service le samedi et la réorganisation de certains points d'arrêt.

« Nous demandons simplement du transport », résume un habitant. Une formule qui traduit l'essentiel de la revendication exprimée à Kristel : disposer d'une desserte régulière, accessible et adaptée aux horaires de ceux qui travaillent, étudient ou se déplacent quotidiennement entre la localité et les différents pôles de la wilaya.

LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS Plus de 441 kg de cocaïne saisis, 219 prévenus poursuivis

H. N

La lutte contre le trafic de stupéfiants à Oran se traduit par un important volume de procédures judiciaires. Depuis le 13 juillet 2025, pas moins de 219 prévenus sont poursuivis dans des affaires liées au trafic de drogues et de substances psychotropes, ayant donné lieu à la saisie de 441 kg et 171 grammes de cocaïne et de 3 019 414 comprimés psychotropes, selon le bilan présenté par la cour d'Oran.

Ces affaires, traitées en coordination avec les différents services de sécurité, s'inscrivent dans le cadre de l'application de la nouvelle loi relative à la prévention et à la lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes.

Le bilan fait état de 28 affaires de flagrant délit impliquant 39 prévenus. Par ailleurs, les 219 personnes poursuivies dans les dossiers ayant fait l'objet d'enquêtes se répartissent entre 127 détenus, 88 personnes en fuite et quatre placées sous contrôle judiciaire.

Les poursuites concernent notamment l'importation, la détention, le transport, le stockage et l'acquisition illicite de drogues dures dans le cadre d'un groupe criminel organisé transnational, ainsi que des faits de contrebande d'une particulière gravité menaçant la santé publique et de blanchiment d'argent dans le cadre d'un groupe criminel.

22 dossiers en attente

Au niveau du pôle pénal spécialisé, 22 affaires de trafic de stupéfiants et de psychotropes attendent leur programmation devant le tribunal criminel de première instance. Elles portent sur 164 kg et 601 grammes de cocaïne, 1 955 kg et 362 grammes de « drogues ordinaires » et 1 640 573 comprimés psychotropes.

Trente-deux autres affaires sont déjà programmées. Les saisies qui leur sont liées comprennent 191 kg et 613 grammes de cocaïne, 5 832 kg et 18 grammes de « drogues ordinaires » et 1 225 190 comprimés psychotropes.

Le bilan inclut également les quantités saisies dans des affaires traitées par les juridictions d'Oran et détruites lors de l'opération régionale organisée à Chlef le 3 mai 2026, soit 3 775 kg et 509 grammes de « drogues ordinaires » et 1 kg et 129 grammes de cocaïne.

Par ailleurs, la cour d'Oran fait état de 825 demandes de libération conditionnelle acceptées sur 1 087, soit 75,90 %. Deux personnes ont également bénéficié d'une libération conditionnelle pour raisons de santé.

JUSTICE

Deux sessions criminelles au programme dès le 12 octobre

H. Nassira

La cour de justice d'Oran s'apprête à ouvrir, dès le mois prochain, les deux sessions de la cour criminelle de première instance et de la cour criminelle d'appel, à la veille de l'ouverture de la nouvelle année judiciaire 2026-2027. Plusieurs dossiers portant notamment sur les affaires de stupéfiants, d'homicides volontaires et d'atteintes aux deniers publics seront examinés à cette occasion.

La session criminelle spéciale d'appel ouvrira le 12 octobre prochain. Elle sera suivie, à partir du 18 octobre, par la session criminelle ordinaire et spéciale de première instance. Les deux juridictions auront ainsi à statuer sur les affaires qui leur ont été renvoyées après l'accomplissement des procédures requises.

Cette programmation intervient alors que la cour de justice d'Oran poursuit ses efforts pour accélérer le traitement des dossiers ayant achevé leur phase d'instruction. Cette dyna-

mique s'appuie notamment sur la numérisation des procédures ainsi que sur la mobilisation des magistrats et des greffiers.

Un bilan judiciaire conséquent

Les résultats enregistrés durant la période allant du 2 au 31 août dernier font ressortir un volume important de contentieux. La cour criminelle de première instance a enregistré 289 affaires, dont 199 ont été tranchées. De son côté, la cour criminelle d'appel a enregistré 687 affaires, avec un taux de règlement de 79,91 %.

Dans l'ensemble des juridictions relevant de la cour de justice d'Oran, 59 899 affaires pénales ont été enregistrées, dont 51 080 ont fait l'objet d'un règlement. Ce bilan concerne la chambre pénale de la cour, le pôle pénal spécialisé ainsi que les tribunaux d'Oran, d'Es Senia, de Fellaoucen, d'Arzew, de Gdyel, de Oued Tlélat et d'Aïn El Türk.

Les indicateurs relatifs à la célérité du trai-

tement des dossiers témoignent également d'un rythme soutenu. La plus ancienne affaire enregistrée au niveau de la cour remonte au 13 août 2026, tandis que le dossier le plus ancien du pôle pénal spécialisé date du 2 avril dernier. Au niveau des tribunaux, la majorité des affaires en instance remontent au mois d'avril.

La numérisation gagne du terrain

Sur le volet de la justice numérique, 1 445 avocats, sur un total de 1 972, ont adhéré à la plateforme consacrée à l'échange électronique des requêtes et mémoires en matière civile, soit un taux de 73,28 %. Quelque 292 affaires ont déjà été enregistrées via cette plateforme.

Enfin, au niveau du tribunal commercial spécialisé, 44 conciliations ont été enregistrées sur 430 affaires. Le taux de réussite de la conciliation s'est établi à 33,33 % dans les litiges liés au transport aérien et à 31,43 % dans les contentieux d'assurance liés à l'activité commerciale.

SANTÉ SCOLAIRE

51 unités de dépistage pour suivre plus de 455 000 élèves



Habib Benaouda

Plus de 455 000 élèves à Oran devraient bénéficier, durant la nouvelle année scolaire, d'un suivi médical renforcé à travers 51 unités de dépistage et de suivi relevant du dispositif de santé scolaire. La Direction de la santé et de la population a renforcé ce dispositif avec l'ouverture de deux nouvelles unités et la mobilisation d'équipes médicales pluridisciplinaires.

Sur les 51 unités opérationnelles, 45 sont implantées dans

les établissements scolaires et quatre au niveau des polycliniques. Des unités mobiles complètent le dispositif dans les zones éloignées, afin de favoriser le dépistage précoce et de rapprocher les prestations de santé du milieu scolaire.

Un dispositif médical renforcé

Le suivi est assuré par 84 médecins généralistes, 65 chirurgiens-dentistes, 117 infirmiers de santé publique et 63 psychologues, avec les équipe-

ments médicaux nécessaires. Une attention particulière est accordée aux élèves du primaire.

Le bilan de la précédente année scolaire fait état de 3 622 cas de sinusite et d'allergies, 3 178 cas d'asthme et 2 859 élèves en situation de surpoids. Cette dernière situation est notamment associée au déséquilibre alimentaire, à la consommation excessive de sucres et de matières grasses et au manque d'activité physique. Les examens ont également permis de détecter 17 168 cas de troubles de la vision, soit 7,68 %, orientés vers les services d'ophtalmologie. Quelque 8 212 cas de caries dentaires ont par ailleurs été recensés, particulièrement chez les élèves du primaire.

Prévention et accompagnement psychologique

Le programme accorde une place importante à la prévention, avec des campagnes

consacrées à l'hygiène, à la santé environnementale et à l'alimentation saine, ainsi qu'aux dangers du tabagisme, des drogues et de la violence scolaire. Des élèves présentant des difficultés de scolarisation sont également orientés vers les psychologues pour un accompagnement adapté.

Les opérations de vaccination des élèves de première année moyenne contre la poliomyélite, le tétanos et la diphtérie se poursuivent conformément au programme sanitaire. Des actions de sensibilisation portent aussi sur l'usage excessif du téléphone portable et des réseaux sociaux, ainsi que sur les risques numériques, notamment le chantage électronique. Le programme comprend enfin des campagnes sur la prévention des accidents de la circulation, les risques liés au gaz et les premiers secours, en coordination avec les services de sécurité, la Gendarmerie nationale et la Protection civile.

PROPRETÉ URBAINE Plus de 10 sites ciblés par les opérations de nettoyage

S Hadjar

Le maintien de la propreté urbaine revient au-devant de la scène à Oran avec une nouvelle série d'opérations ciblant aussi bien les quartiers résidentiels que les principaux axes de circulation. La Cellule de l'environnement et de la protection du milieu a déployé ses équipes dans plusieurs secteurs de la wilaya, avec une priorité accordée à la résorption des points noirs et à l'entretien des espaces publics. La campagne intervient dans le cadre des orientations du wali d'Oran, Brahim Ouchene, visant à améliorer le cadre de vie et à renforcer la prise en charge de l'environnement urbain. L'un des principaux chantiers concerne les axes reliant les différents pôles urbains. Sur la RN2, les interventions couvrent le tronçon allant de Ben Araba, dans la commune d'Oran, jusqu'à Boutlélis, en passant par Misserghine. La RN11, en direction de Gdyl, fait également partie des itinéraires concernés, dans les deux sens de circulation. À l'intérieur du tissu urbain, plusieurs cités et quartiers ont été ciblés. C'est notamment le cas de la cité des 3 000 logements AADL d'El Hassi, de Choupot et du quartier Emir Abdelkader. Des opérations sont également menées à El Amal et à Djamel Eddine, où le périmètre du tribunal de Fellaoucen a fait l'objet d'une intervention portant sur ses espaces intérieurs et extérieurs.

La traque aux points noirs se poursuit

La résorption des points noirs demeure l'un des axes majeurs de cette mobilisation. Les opérations se poursuivent notamment à Bir El Djir et Sidi Chahmi, mais également au niveau de la délégation de Hamou Boutlélis. À Cheklaoua, le dispositif a également intégré les abords des établissements scolaires, dans le cadre des opérations d'entretien engagées autour des structures éducatives. La circulation et l'entretien des grands axes constituent un autre volet de l'opération. Le quatrième boulevard périphérique, notamment entre le rond-point du stade Miloud Hadeff et le rond-point Hasnaoui, est concerné par les interventions des équipes.

Les eaux pluviales au centre du dispositif

Au-delà de la propreté, les opérations engagées comportent un important volet préventif. À l'approche de la période automnale, les services concernés s'emploient à dégager les ouvrages d'évacuation des eaux pluviales afin de réduire les risques liés aux fortes précipitations. Le balayage mécanique des trottoirs, le lavage et le curage des caniveaux et avaloirs sont ainsi menés sur la RN4 jusqu'à l'aéroport, ainsi que sur l'axe principal n°3, entre le rond-point de la Bahia et celui de Djamel Eddine. Dans le même temps, l'arrosage des principaux axes se poursuit entre les ronds-points Pépinière et El Morchid. L'opération concerne également l'itinéraire reliant le stade Miloud Hadeff à la résidence universitaire de Belgaïd, en passant par le Village méditerranéen. Avec ce déploiement qui touche plusieurs communes et une succession d'axes structurants, la Cellule de l'environnement entend maintenir les opérations d'entretien dans la durée, tout en traitant les secteurs identifiés comme prioritaires pour la propreté et la prévention des désagréments liés aux intempéries.

LUTTE CONTRE LA RAGE

Les vétérinaires mobilisés dès le 28 septembre



Habib. B

Les services vétérinaires de la wilaya d'Oran s'apprentent à lancer, à partir du 28 septembre, une vaste campagne de vaccination des chiens et chats appartenant à des particuliers. Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme préventif visant à réduire les risques liés à la rage et à renforcer la protection de la santé publique, en coïncidence avec la Journée mondiale de lutte contre cette maladie.

À cet effet, l'Inspection vétérinaire relevant de la Direction des services agricoles a engagé les préparatifs nécessaires à la mobilisation des vétérinaires à travers les différentes régions de la wilaya. L'objectif est d'élargir la couverture de l'opération et d'atteindre le plus grand nombre possible d'animaux concernés.

La vaccination régulière constitue, à ce titre, l'une des principales mesures de pré-

vention permettant de réduire les risques de propagation de la maladie.

La prévention au cœur du dispositif

L'opération revêt une importance particulière en raison de la dangerosité de la rage, une maladie transmissible de l'animal à l'homme.

La contamination peut survenir à la suite de la morsure d'un animal infecté ou, dans certains cas, après une griffure. La prévention passe donc d'abord par la maîtrise des sources de risque dans le milieu animal, parallèlement au renforcement de la sensibilisation des citoyens sur les comportements à adopter face aux animaux. L'implication des propriétaires de chiens et de chats est également appelée à jouer un rôle dans la réussite de la campagne.

Ils sont invités à faire vacciner leurs animaux et à respecter les échéances du suivi vétérinaire, tout en prenant les précautions nécessaires lors du contact avec des ani-

maux présentant des comportements inhabituels ou des symptômes suspects. Parallèlement à la vaccination, la sensibilisation constitue un volet essentiel de la prévention.

Les citoyens doivent notamment connaître les mesures à prendre en cas de morsure ou de griffure par un animal suspecté d'être infecté. De tels incidents ne doivent pas être minimisés et nécessitent une prise en charge médicale rapide, conformément aux procédures en vigueur.

Une mobilisation qui concerne tous les acteurs

La prévention de la rage repose ainsi sur la complémentarité des rôles entre les services vétérinaires et sanitaires, les propriétaires d'animaux et les citoyens. La lutte contre cette maladie ne se limite pas à la vaccination, mais englobe également la surveillance, le signalement, la sensibilisation et l'intervention rapide en cas de suspicion. Ces efforts s'inscrivent dans une approche préventive reliant la santé humaine, animale et environnementale. La maîtrise des maladies animales susceptibles d'affecter l'homme contribue ainsi au renforcement de la santé publique et à la réduction des risques qui leur sont associés.

À l'approche du lancement de la campagne, l'adhésion des propriétaires d'animaux à la vaccination apparaît ainsi comme un élément important pour soutenir les efforts des services vétérinaires et élargir la couverture préventive à travers les différentes régions de la wilaya. Sensibilisation, vigilance et intervention précoce demeurent les principaux leviers de lutte contre la rage.

BENI-ABBES

Formation des agriculteurs à la culture du safran

O.S

Un cycle de formation et d'initiation aux techniques de culture du safran a été lancé à travers la wilaya de Beni-Abbes, a-t-on appris mercredi auprès de la Direction des services agricoles (DSA).

Les premières séances ciblent une dizaine d'agriculteurs du périmètre de Marhouma, dans la commune de Tamtert, et se poursuivront jusqu'à fin octobre.

Elles sont encadrées par des spécialistes de l'Institut spécialisé d'agriculture saharienne de Timimoune et de l'Institut national de recherche en agriculture d'Adrar.

L'objectif est de faire connaître



cette épice précieuse et d'encourager sa culture, d'abord au niveau du périmètre agricole de Marhouma. S'étendant sur 778 hectares, ce pé-

rimètre compte 213 exploitants et présente des conditions favorables au développement de cette filière.

Initiée avec la contribution de la

subdivision agricole de Beni-Abbes, dans le cadre du programme de vulgarisation agricole 2026-2027, cette formation sera progressivement élargie aux agriculteurs des autres zones de la wilaya.

Elle s'inscrit dans la stratégie nationale de développement et d'organisation de la culture du safran.

Parallèlement, un programme d'équipement de six puits pastoraux en kits solaires a été entièrement réalisé dans plusieurs zones pastorales de la commune frontalière de Tabelbella, à 424 km au sud de Beni-Abbes.

Cette opération répond aux préoccupations des éleveurs et vise à développer l'élevage, notamment celui du camelin.

ILLIZI

Une convention pour renforcer la coopération entre l'université et la police

O.S

Une convention de coopération a été conclue entre le Centre universitaire « Cheikh Amoud Benmokhtar » d'Illizi et la Sûreté de wilaya, en marge de l'ouverture de l'année universitaire 2026-2027, a-t-on informé mercredi auprès de l'administration du centre universitaire.

Selon le directeur du Centre universitaire, Moussa Boubek, la convention vise à renforcer la coopération entre les deux parties dans plusieurs domaines, notamment la recherche scientifique, la formation et l'échange d'expertises.

Elle prévoit également l'organisation de colloques, de journées d'étude et de sessions de formation communes, afin de créer un cadre structuré de collaboration durable entre l'institution académique et les services de sécurité.

Le texte de la convention prévoit des sessions de formation en langue anglaise au profit des officiers et agents de la Sûreté nationale, une compétence de plus en plus recherchée dans les métiers de la sécurité.

D'autres sessions seront consacrées à la cybersécurité et à d'autres domaines techniques.

Les étudiants et chercheurs du Centre universitaire, notamment ceux spécialisés en Droit pénal, bénéficieront quant à eux d'un accompagnement et de facilités pour effectuer leurs stages.

Des journées de sensibilisation et des rencontres scientifiques seront également organisées avec la participation d'officiers et d'agents de la Sûreté nationale.

La convention permettra, en outre, aux deux parties de bénéficier des laboratoires de recherche du Centre universitaire et d'échanger leurs expériences dans le domaine de la recherche scientifique.

Ce partage de ressources devrait profiter tant aux chercheurs qu'aux services de sécurité, qui pourront s'appuyer sur l'expertise académique pour approfondir certaines problématiques.

BÉCHAR

Plus de 3.400 places pédagogiques pour la rentrée d'octobre

G.Y

Quelque 3.400 nouvelles places pédagogiques sont offertes aux jeunes de la wilaya de Béchar pour la prochaine rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels, prévue en octobre, a-t-on appris mercredi auprès de la direction locale du secteur. Ces places sont réparties sur 115 spécialités, en adéquation avec les besoins de la wilaya en main-d'œuvre qualifiée, a précisé Abdellah Chafi, responsable du service de la formation.

Les inscriptions sont en cours au

niveau des trois Instituts nationaux spécialisés de la formation professionnelle (INSFP), des neuf Centres de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA), ainsi que des sept établissements privés de formation. Elles sont également ouvertes auprès de l'Institut national de la formation et de l'enseignement professionnel à distance. Le secteur sera prochainement renforcé par l'ouverture d'un INSFP à Abadla, dédié à la formation de techniciens supérieurs en agroalimentaire.

D'une capacité d'accueil de 500 stagiaires, cet établissement vise à



rapprocher les futurs stagiaires de l'environnement agricole de la plaine d'Abadla, qui s'étend sur 5.400 hectares. Les stagiaires pour-

ront également accéder à la Ferme de démonstration et de production de semences de l'ITDAS, située dans la même commune.

EL-OUED

29 unités de dépistage scolaire mobilisées

N.B

Vingt-neuf unités de dépistage et de suivi (UDS) ont été déployées à travers la wilaya d'El-Oued pour assurer la couverture sanitaire de la population scolaire, a-t-on appris mercredi auprès de la direction de l'Éducation. Ce déploiement s'inscrit dans le cadre du programme national visant à dispenser des soins médicaux gratuits à tous les enfants scolarisés,

notamment dans les zones enclavées, a indiqué le directeur de l'éducation, Abdelbasset Zenouda.

Les avantages de la santé scolaire couvrent l'ensemble des élèves des trois paliers (primaire, moyen et secondaire) à travers les 22 communes de la wilaya, avec un taux de couverture de 100 %. Les consultations seront dispensées par 145 praticiens, dont 29 médecins généralistes, 29 chirurgiens-dentistes, 29 psychologues et 58 infir-

miers. La mobilisation de médecins spécialistes permettra aux élèves de bénéficier de consultations spécialisées. M. Zenouda a souligné que l'affectation du personnel médical et paramédical a été pensée selon des critères soigneusement définis, s'appuyant sur la densité démographique et le niveau de couverture en structures de santé, dans la perspective de rapprocher et de généraliser l'accès des enfants scolarisés aux prestations de santé.

TINDOUF

La CASNOS renforce la couverture sociale des agriculteurs et éleveurs

B.Y

La Caisse nationale de sécurité sociale des Non-salariés (CASNOS) de Tindouf déploie des efforts soutenus pour élargir la couverture sociale au profit des agriculteurs et des éleveurs, en les accompagnant sur le terrain et en leur proposant des formules adaptées à la nature de leurs activités. Un appel est lancé aux concernés pour régulariser leur situation avant le 30 septembre, a indiqué le directeur de l'agence de wilaya, Brahim Abdelaziz.

Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre d'une

campagne nationale de sensibilisation visant à ancrer la culture de la sécurité sociale auprès de cette catégorie. M. Abdelaziz a souligné que les cotisations annuelles « ne constituent pas un simple engagement financier, mais représentent un moyen essentiel d'assurer la protection sociale de l'agriculteur et de sa famille et de préserver leurs droits sociaux ». Pour adapter ses services aux spécificités de l'activité agricole et aux revenus saisonniers, la CASNOS a mis en place cette année de nouveaux mécanismes, notamment les services « Himayati 5.0 » et « Himayati+ », ainsi que des services numériques

permettant aux affiliés de consulter leur situation et de bénéficier de prestations à distance. Des équipes se rendent périodiquement dans les zones agricoles pour expliquer et prendre en charge les préoccupations des professionnels. Une journée portes ouvertes a également été organisée. Le directeur de l'agence a réitéré son appel aux agriculteurs et éleveurs n'ayant pas encore régularisé leur situation à se rendre au siège de l'agence avant le 30 septembre 2026, assurant que ses services restent mobilisés pour les orienter et les aider à choisir les formules les mieux adaptées.

TIZI-OUZOU

Les essais du transformateur de Sidi Naâmane lancés



LY

Les essais du transformateur électrique 260/30 kV de Sidi Naâmane, à l'ouest de Tizi-Ouzou, ont été lancés cette semaine, en prévision de sa prochaine mise en service. C'est ce qu'ont annoncé mercredi les services de la wilaya. Le coup d'envoi a été donné par le wali, Aboubakr Essedik Boucetta, à l'occasion d'une visite d'inspection consacrée au suivi des projets de développement.

Après avoir passé en revue les équipements et matériels récemment installés, le chef de l'exécutif a lancé la phase d'essai de cet ouvrage qualifié de stratégique. Ce poste électrique doit sécuriser et garantir l'alimentation en énergie de la partie ouest de la wilaya, ainsi que de la zone Est de la daïra de Dellys, dans la wilaya de Boumerdès.

EL-MENIAA

La piste secondaire de l'aéroport renforcée sur 1.800 m

S.R

L'aéroport d'El-Meniaa bénéficiera d'un projet de renforcement de sa piste secondaire sur 1.800 mètres de long, financé sur budget sectoriel. L'information a été donnée mercredi par la Direction des Travaux publics (DTP) de la wilaya. L'opération s'inscrit dans le cadre du renforcement des infrastructures aéroportuaires et de l'amélioration de leur état opérationnel, afin d'augmenter la capacité d'accueil des avions de différents

types, a expliqué le DTP, Lazhar Dadda-Moussa.

Ce projet permettra d'assurer une plus grande fluidité des atterrissages et des décollages, d'améliorer les conditions d'accueil des avions et de faciliter les déplacements des passagers vers les différentes destinations desservies. L'aéroport dispose déjà d'une piste principale ouverte au trafic ; le renforcement de la piste secondaire viendra donc consolider l'infrastructure de l'aérodrome et renforcer sa capacité à gérer le trafic aérien dans la wilaya.



AFLOU

Campagne de sensibilisation à la santé scolaire dans 32 établissements

B.Y

L'Etablissement public de santé de proximité (EPSP) d'Aflou a lancé un programme de sensibilisation et d'éducation à la santé scolaire au profit des élèves de 32 établissements éducatifs. L'opération, rapportée mercredi par l'établissement, se déroule dans cinq unités de dépistage et de suivi (UDS) et concerne les établissements des trois paliers (primaire, collège et lycée), dans le cadre d'un programme de terrain de trois jours, a précisé le coordinateur de la santé scolaire à l'EPSP, Sid-

Ahmed Semmar.

Au menu de ce programme : des séances de sensibilisation et d'information sur la santé scolaire, l'hygiène, l'alimentation saine, la santé mentale et la prévention des risques sanitaires. Ces activités sont encadrées par des équipes médicales et paramédicales ainsi que par des psychologues, aux côtés de spécialistes de la santé et de la nutrition relevant du Service d'épidémiologie et de médecine préventive. L'initiative vise à renforcer la prévention et à ancrer des comportements sains chez les élèves en milieu éducatif.

TLEMCEM

800 aides à l'habitat rural distribuées depuis janvier

B.H

La direction du Logement de la wilaya de Tlemcen a distribué 800 aides financières destinées à l'habitat rural depuis le début de l'année 2026, a indiqué son directeur, Habib Arkoub. Ces aides ont été versées en deux tranches — 300 puis 500 — au profit des bénéficiaires souhaitant réaliser des logements ruraux individuels ou au sein de groupements d'habitations.

Plus de 95 % des demandes relatives à cette

formule ont été satisfaites au niveau de la wilaya, après examen par les commissions compétentes des communes, des daïras et de la wilaya. Le traitement du dossier se poursuit « à un rythme satisfaisant et de manière rigoureuse », selon M. Arkoub. Plusieurs groupements d'habitation sont en cours de création, notamment une vingtaine de lotissements dans la wilaya déléguée d'El-Aricha et trois autres dans la commune d'Aïn Ghoraba, totalisant 175 lots. La Direction de l'urbanisme et de la construction se charge de leur aménagement et de leur raccordement aux différents réseaux. Les lots destinés à la construction rurale au sein de ces

lotissements affichent une superficie de 120 m². Le bénéficiaire prend en charge 10 % de leur valeur réelle, les services concernés assurant l'aménagement et le raccordement aux réseaux essentiels. L'aide est versée de manière progressive, en fonction de l'avancement des travaux. La wilaya compte 195 lotissements résidentiels prévus pour cette formule à travers 53 communes, mais la législation actuelle ne permet leur création que dans 12 communes, notamment Beni-Snous, Sidi-Djillali, El Gor, El Bouihi et Aïn-Tallout. Dans les autres communes, seule la construction de logements ruraux individuels est autorisée.

MÉDÉA

Transport et restauration scolaire au centre des priorités de la rentrée

K.L

À l'approche de la nouvelle rentrée scolaire, la direction de l'éducation de Médéa a pris une série de dispositions pour assurer la prise en charge des élèves scolarisés dans les wilayas de Médéa et de Ksar El-Boukhari, en matière de restauration et de transport scolaire. Objectif affiché : garantir de bonnes conditions d'accueil et d'apprentissage aux élèves, en particulier dans les zones rurales et enclavées.

Quelque 130.000 élèves scolarisés, en majorité issus des communes rurales des deux wilayas, bénéficieront de la restauration dans une cantine scolaire durant la saison 2026/2027. Pour ce faire, 668 établissements scolaires dotés de cantines ou de salles aménagées en réfectoires assureront des repas chauds et nutritifs aux élèves concernés. Plus de 180 autres établissements des cycles moyen et secondaire assureront la même prestation aux élèves de ces deux paliers inscrits en régime de demi-pension ou en internat. Ce dispositif vise à garantir à chaque élève un repas équilibré tout au long de la journée scolaire, un facteur essentiel de réussite et d'égalité des chances.

En matière de transport scolaire, un parc composé de 1.127 autobus a été mobilisé pour assurer le déplacement des élèves vers leurs établissements. Ce parc comprend 399 bus affectés par les communes et 728 autres loués auprès d'opérateurs privés. Au total, plus de 56.000 élèves scolarisés dans 562 établissements éducatifs des cycles primaire, moyen et secondaire bénéficieront de ce service, qui demeure un enjeu majeur pour les familles résidant loin des écoles, notamment dans les zones rurales.

En plus de la restauration et du transport scolaire, le secteur de l'éducation mobilisera 52 unités de dépistage et de suivi (UDS) pour garantir une meilleure prise en charge sanitaire des élèves scolarisés dans les deux wilayas. Ces unités permettront d'assurer un suivi médical régulier, des actions de dépistage précoce et des campagnes de sensibilisation à la santé en milieu scolaire. Avec ces mesures, les autorités locales entendent réunir les conditions nécessaires à une rentrée scolaire sereine et à une meilleure prise en charge des élèves, tant sur le plan nutritionnel que sanitaire et logistique.

LA DÉCISION A ÉTÉ PRISE LORS D'UNE RÉUNION DE TRAVAIL

Tebboune ordonne l'instauration rapide du guichet unique

R. N

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier, une réunion de travail consacrée à la finalisation du décret présidentiel relatif au guichet unique et à son entrée en service, indique un communiqué de la Présidence de la République.

"Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, ce jour, une réunion de travail consacrée à la finalisation du décret présidentiel relatif au guichet unique et à son entrée en service, en vue d'imprimer une nouvelle dynamique à l'investissement, à travers la simplification de ses procédures et le renforcement du climat des affaires", lit-on dans le communiqué.

Il convient de rappeler, dans ce contexte, que la mise en place du guichet unique constitue un engagement de longue date des autorités, réaf-



firmé à maintes reprises comme un levier essentiel de la modernisation économique du pays.

Ce dispositif, dont la création a été prévue par la loi relative à l'investissement, vise à regrouper en un seul espace l'ensemble des services administratifs concernés par l'acte d'investir, afin de mettre fin à la dispersion des procédures, aux délais excessifs et aux déplacements multiples qui ont longtemps découragé aussi bien les investisseurs nationaux que les opérateurs étran-

gers. Les précédentes expériences de guichets uniques, souvent limitées dans leurs prérogatives et insuffisamment dotées en moyens humains et matériels, n'avaient pas permis d'atteindre les objectifs escomptés, ce qui explique la volonté affichée aujourd'hui d'en faire un instrument pleinement opérationnel, adossé à un cadre juridique clair et contraignant.

Ce guichet unique devrait ainsi permettre la délivrance, dans des délais réduits, des autorisations, agréments et au-

tres actes administratifs nécessaires à la concrétisation des projets, tout en assurant une traçabilité et une transparence accrues dans le traitement des dossiers.

Il s'inscrit également dans une démarche plus large de digitalisation de l'administration, de lutte contre la bureaucratie et de promotion de la bonne gouvernance économique, autant d'axes sur lesquels le chef de l'État a insisté à plusieurs reprises lors des conseils des ministres et des rencontres avec les opérateurs économiques.

À travers cette décision, l'exécutif entend envoyer un signal fort aux milieux d'affaires, en démontrant sa détermination à lever les obstacles qui entravent l'acte d'investir et à restaurer la confiance des partenaires économiques, dans un contexte où la diversification de l'économie nationale et la relance de la production locale figurent parmi les priorités stratégiques du pays.

SIX PAYS SONT CIBLÉS

L'Algérie exporte des appareils électroniques et électroménagers

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations a annoncé le lancement, jeudi, d'une nouvelle opération d'exportation de produits électroniques et électroménagers fabriqués en Algérie vers six (6) marchés extérieurs. Ces opérations seront lancées à partir des wilayas de Sétif, Bordj Bou Arreridj et El Tarf, à destination de six (6) marchés extérieurs, à savoir le Mali, la Mauritanie, la Libye, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie, par les entreprises Condor, Sinova Samsung, Géant, iris et Maxwell. Cette opération revêt, selon le ministère, "une importance particulière avec l'entrée du marché malien parmi les nouvelles destinations des produits électroménagers algériens, ouvrant ainsi une voie commerciale supplémen-

taire aux entreprises nationales vers les marchés du Sahel et renforçant la présence du produit algérien dans l'espace africain". Cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations visant à accompagner les entreprises nationales pour accéder à de nouveaux marchés, à diversifier les destinations à l'exportation et à transformer les capacités de production nationales en opportunités commerciales réelles sur les marchés extérieurs, ajoute la même source. Elle intervient également dans le prolongement de la dynamique que connaît l'exportation des produits électroménagers algériens au cours de l'année 2026, notamment à partir des wilayas de Sétif et de Bordj Bou Arre-

ridj, qui constituent "deux pôles industriels majeurs" dans ce domaine. Cette démarche vient également intégrer le Mali, l'Egypte et la Jordanie dans la liste des destinations ciblées à l'exportation, reflétant ainsi l'élargissement de la carte des marchés ciblés par les entreprises algériennes opérant dans le secteur des industries électroniques et de l'électroménager. Le marché malien revêt une importance particulière dans le cadre de cette opération, en tant que nouvelle destination ciblée par les produits algériens, permettant aux entreprises nationales d'explorer de nouvelles opportunités commerciales dans la région du Sahel et d'établir des relations commerciales pouvant être développées à l'avenir, a souligné le ministère.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'Algérie se concerte avec l'Arabie Saoudite et le Koweït

Le président par intérim de la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC), M'Hamed Djellaoui, tenu à Doha (Qatar), une séance de travail avec une délégation de l'Autorité saoudienne de contrôle et de lutte contre la corruption, indique, mercredi, un communiqué de la HATPLC. Cette rencontre, tenue en marge des travaux de la 6e Conférence des Etats parties à la Convention arabe de lutte contre la corruption, a permis de "passer en revue plusieurs projets et programmes de la HATPLC en matière de promotion de la transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, et de s'enquérir des pratiques adoptées dans les deux pays en vue de développer les mécanismes de travail dans ce domaine", précise la même source. Une délégation de la Haute Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la

corruption (HATPLC), conduite par le président par intérim de la Haute Autorité, M'Hamed Djellaoui, a tenu une séance de travail à Doha (Qatar) avec la présidente de l'Autorité générale de lutte contre la corruption de l'Etat du Koweït, Rana Abdullah Al-Fares, indique mercredi un communiqué de la HATPLC. La rencontre tenue à l'invitation de l'Autorité koweïtienne, en marge des travaux de la 6e session de la Conférence des Etats parties à la Convention arabe de lutte contre la corruption, a été l'occasion de "passer en revue les principaux projets et programmes mis en œuvre par la Haute Autorité dans le domaine du renforcement de la transparence, de la prévention et de la lutte contre la corruption, notamment les axes de la Stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, ainsi que de présenter l'expérience algérienne en la matière".

EXÉCUTION DE LA PEINE DE MORT

Les auteurs de crimes d'incendie et d'enlèvement d'enfants concernés

Le projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n 66-156 portant Code pénal, présenté lundi par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, devant la Commission des juridiques et administratives, des libertés et des droits de l'homme de l'Assemblée populaire affaires nationale (APN), s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les différentes formes de criminalité grave, notamment à travers l'instauration de la peine de mort à la rencontre des auteurs de crimes d'incendie et d'enlèvement d'enfants.

L'exposé des motifs fait ressortir que la gravité des crimes d'incendie relève désormais de "de la criminalité organisée et constitue une menace directe pour la sécurité et l'ordre public, et la stabilité sociétale, ainsi qu'une atteinte à l'économie nationale", les investigations et enquêtes judiciaires et sécuritaires de ces dernières années ayant mis en évidence "une transformation dangereuse et inquiétante dans les modes opératoires employés dans les crimes d'incendie, notamment ceux relatifs aux forêts, et leurs effets désastreux, que ce soit pour les vies humaines, le couvert végétal, l'équilibre écologique, la biodiversité ou l'économie nationale".

"Le ciblage des fondements environnementaux et économiques du pays, par des incendies criminels, perpétrés parfois sur instigation étrangère, est une illustration manifeste des crimes de trahison et d'atteinte à l'inviolabilité du territoire national", la gravité criminelle de ces actes se traduisant par "l'exploitation des conditions climatiques et l'utilisation de moyens successivement pour causer des préjudices lourds et ébranler la stabilité sociale et la sécurité".

Le projet de cette loi, qui propose un durcissement des peines pour les crimes rencontrés, incarne « la volonté politique ferme des hautes autorités du pays à faire face, avec la rigueur de la loi, à ces différents phénomènes criminels pour atteindre la dissuasion générale et individuelle et protéger notre pays contre les crimes odieux ».

Selon l'article 396 bis 1, "est puni de la peine de mort, quiconque met volontairement le feu à un bien, qu'il soit public ou privé, sur "instigation ou au profit d'un Etat étranger ou d'une partie étrangère, ou dans le cadre de crimes de trahison et d'intelligence avec un Etat étranger, ou dans le cadre d'un groupe criminel organisé, ou si ces actes ciblent la sécurité et l'ordre public, l'unité nationale, la stabilité des institutions et leur bon fonctionnement, l'économie nationale ou portent atteinte à l'environnement, à l'équilibre écologique, à la richesse forestière, végétale, animale ou agricole". L'article 396 bis 2 prévoit que "quiconque incite à commettre les actes mentionnés aux articles 395 bis et 396 bis 1 de la présente loi, les encourage, les finances, les commande, participe à leur commission, à leur préparation ou à leur facilitation par quelque moyen que ce soit, y compris par les moyens des technologies de l'information et de la communication et les réseaux sociaux, est puni de la peine de mort". L'article 396 bis 3 indique que « la personne condamnée pour l'un des actes incriminés aux articles 395 bis, 396 bis 1 et 396 bis 2 ne bénéficie pas des circonstances atténuantes prévues par la présente loi ».

LA DÉCISION A ÉTÉ PRISE PAR LE PRÉSIDENT TEBBOUNE

Mouvement partiel dans le corps des Walis, Walis délégués et Secrétaires généraux



Wassila. B

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a procédé hier à un remaniement partiel au sein du corps des Walis, Walis délégués et des secrétaires généraux de certaines wilayas, et ce, conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, selon un communiqué de la Présidence de la République.

Concernant les walis, il a ainsi procédé à la nomination d'Abdelwahab Bertima à la tête de la wilaya de Tiaret, Nacer Zougari à la wilaya d'El Kantara, Djamel Boudjeza à la wilaya de Bir El Ater, Abdelkrim Ben Baba-Ali dans la wilaya d'El Aricha, Toufik Daoudi à la wilaya de Qasr El Chellala, Ammar Merzouki à la wilaya de Aïn Oussara, Brahim Ouedi à la wilaya de Messaad, Hamid Khalfaoui à la wilaya de

Qasr El Boukhari, Amrani Attal dans la wilaya de Bousaada, Abdrabi Mouden dans la wilaya de Lebioud Sidi Cheikh, Nadir Batine en tant que wali délégué de la circonscription administrative de Baraki dans la wilaya d'Alger.

Il a également été mis fin aux fonctions des walis délégués dont les noms suivent : Saïd Boudhab de la circonscription administrative de Barika, Boualem Alaouach de Aïn Oussara, Adel Daoudi de circonscription administrative de Messaad. Concernant les Secrétaires généraux des wilayas, il a été procédé à la nomination de Mohamed Saber dans la wilaya de Sétif, Mohamed-Lamine Riyah dans la wilaya de Saïda, Hamza Ben Zeghioua dans la wilaya d'Annaba, Abdelkader Semaoui dans la wilaya d'Illizi, Mohamed El

Nassari dans la wilaya de Timimoun, Yahia Hadjadj dans la wilaya de Bordj Badji Mokhtar, Abdesslem Mouhoubi dans la wilaya d'Aflou, Athmane Mohieddine dans la wilaya de Barika, Karim Amedjkouh dans la wilaya de Bir El Ater, Chakib M'hamdoua dans la wilaya d'El Aricha, Adel Rehayel dans la wilaya de Qasr El Chellala, Zitouni Boudjellal dans la wilaya d'Aïn Oussara, Nassira Abderahmane dans la wilaya de Messaad, Hassina Kaci dans la wilaya de Ksar El Boukhari, Abdelhamid Smati dans la wilaya de Bousaada. Il a également été mis fin aux fonctions de deux secrétaires généraux wilayas. Il s'agit de Rachid Benyoucef, dans la wilaya de Béchar, en raison de son départ à la retraite, et Abdelkader Saadi dans la wilaya de Saïda.

IN GUEZZAM

Reddition d'un terroriste et arrestation de 7 éléments de soutien

Un terroriste s'est rendu aux autorités militaires d'In Guezzam et sept éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) dans différentes opérations à travers le territoire national, durant la période allant du 16 au 22 septembre, indique mercredi un bilan opérationnel de l'ANP. "Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont exécuté, durant la période allant du 16 au 22 septembre 2026, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui ont démontré le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national", précise la même source.

"Dans le cadre de la lutte antiterroriste, le terroriste dénommé +H.M.+ alias +Abou Barka+ s'est rendu aux autorités militaires à In Guezzam en 6ème Région militaire, en sa possession un (1) pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, une quantité de munitions et d'autres effets, tandis que des détachements de l'ANP ont arrêté 7 éléments de soutien aux groupes terroristes dans différentes opérations", note le communiqué. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et "en continuité des efforts déployés afin de contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité, 38 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 2 quintaux et 72 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 58 kilogrammes de cocaïne et "136.538 comprimés psychotropes ont été saisis et ce, lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires", ajoute la même source. A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Salah et Illizi, "des détachements de l'ANP ont arrêté 134 individus et saisis 30 véhicules, 192 groupes électrogènes, 128 marteaux-piqueurs et des quantités de mélange d'or brut et de pierres, ainsi que d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicites". "De même, 12 autres individus ont été appréhendés et un (1) pistolet automatique, 4 fusils de chasse, 10.150 litres de carburants, 20 quintaux de tabacs et 6 tonnes de denrées alimentaires, destinés à la contrebande, ont été saisis, et ce, lors d'opérations distinctes". Par ailleurs, "les Garde-côtes ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et procédé au sauvetage de 320 individus à bord d'embarquements de construction artisanale, alors que 717 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national", conclut le communiqué du MDN.

LIGNE FERROVIAIRE EL-MENIAÂ-IN SALAH-TAMANRASSET

Le gouvernement mobilisé pour la mise en service fin 2028

Le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a présidé, hier, une réunion du Gouvernement consacrée à l'examen de plusieurs dossiers relatifs à l'approvisionnement du marché national en produits agricoles et alimentaires de première nécessité, le projet de réalisation de la ligne ferroviaire El-Meniaâ-In Salah-Tamanrasset, ainsi que le renforcement de la sécurité hydrique, indique un communiqué des Services du Premier ministre, dont voici le texte intégral: "Le Premier ministre, Monsieur Sifi Ghrieb, présidé, ce mercredi 23 septembre 2026, une réunion de Gouvernement. A l'entame de la réunion, le Gouvernement a entendu une communication sur la situation de l'approvisionnement du marché national en produits agricoles et alimentaires de première nécessité. Elle porte sur les différentes mesures réglementaires et opérationnelles prises à l'occasion de la rentrée sociale, dans le cadre de la mise en œuvre

d'un dispositif à plusieurs niveaux, fondé sur l'anticipation et la veille, et ce, pour réguler le marché et protéger le pouvoir d'achat, garantir les stocks, maîtriser les flux et renforcer le contrôle sur l'ensemble du territoire national. Dans ce cadre, il a été insisté sur la continuité de soutenir ce secteur stratégique en accompagnant les agriculteurs dans toutes les étapes de la production et de la commercialisation concernant les différentes filières agricoles, afin de renforcer les capacités de la production nationale en la matière. Par la suite, le Gouvernement a examiné les mesures prises dans le cadre de la préparation du lancement du projet de réalisation de la ligne ferroviaire El-Meniaâ-In Salah-Tamanrasset, en application des directives données par Monsieur le Président de la République lors de la réunion du Conseil des ministres du 6 septembre 2026, au cours de laquelle il a souligné le caractère straté-



gique de ce projet considéré comme une priorité nationale, insistant sur la nécessité de concentrer les efforts pour le livrer dans les délais fixés et garantir sa mise en service fin 2028. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre d'un certain nombre de projets s'inscrivant dans la politique publique de renforcement de la sécurité hydrique, le Gouvernement a entendu une communication présentée par Monsieur le ministre de l'Hydraulique sur l'avancement des travaux complémentaires de raccordement à l'aval de la station de dessalement d'eau de mer d'El

Tarf. Ces travaux ont pour objectif d'assurer l'exploitation optimale de cette station et d'améliorer l'approvisionnement en eau potable des habitants des wilayas d'El Tarf, Annaba, Skikda et Guelma. Enfin, le Gouvernement a entendu une communication sur le projet de réalisation d'un canal de transfert d'eaux brutes pour le raccordement du barrage Oued Djedra et le barrage d'Aïn Dalia. Ce projet permettra de renforcer et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable des habitants de plusieurs communes de la wilaya de Souk Ahras".

LAIT INFANTILE

Une usine entrera bientôt en activité

Une nouvelle usine de production de lait infantile entrera bientôt en activité en Algérie. Le chantier de la future usine a été inspecté ce mercredi 23 septembre à Larbatache, dans la wilaya de Boumerdès, par le directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache.

Cet investissement s'inscrit dans le cadre de la vision exprimée par le président de la

République pour la production locale de ce produit que l'Algérie importe entièrement de l'étranger. Selon les explications fournies par l'AAPI, cet investissement de la société privée Baby Infant Nutrition permettra de produire 5.000 tonnes de lait infantile par an dans un premier temps. La production sera ensuite portée progressivement à 10.000 tonnes. L'usine entrera en production en juillet 2027 et devrait générer 100 postes d'emplois directs. Un premier projet d'usine de lait infantile avait été lancé à Oran en juillet 2025.

D'un investissement de 42 millions de dollars porté par la société Tazi, l'usine devrait avoir une capacité de production de 40 millions de boîtes de lait infantile par an, soit 40 % des besoins nationaux. Face à la hausse de la facture d'achat de ce produit stratégique et vital que l'Algérie importe à 100 %, le président Tebboune a appelé en juillet 2022 en Conseil des ministres à établir des partenariats pour fabriquer du lait infantile en Algérie. Des consultations ont été lancées par le ministère de l'Industrie en août de la même année.

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ

Ouverture du recrutement au profit de 684 agents contractuels



R. N

Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme a annoncé, hier dans un communiqué, l'ouverture du

recrutement externe au profit de 684 agents contractuels, en vue d'améliorer les services offerts aux différentes catégories prises en charge par le secteur.

Cette opération de recrutement "se fera par contrat à durée indéterminée (CDI) à

temps plein, au niveau de l'administration centrale, des directions de l'action sociale et de la solidarité (DASS) des wilayas, des établissements spécialisés, des centres nationaux de formation et des établissements Diar-Rahma", précise la même source.

Cette opération concerne également « les centres nationaux d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violences et en situation de détresse, le Centre d'information et de documentation sur les droits de l'enfant et de la femme (CIDDEF), ainsi que les services des équipes mobiles d'intervention d'urgence ». Le ministère a indiqué que le recrutement s'effectuera par voie de concours sur examen

professionnel, réparti selon les grades indiqués via le lien suivant :

<https://drive.google.com/file/d/16KpCv5OB-Uc5koGh1Ir3YDcI0iiHxWl/view?usp=sharing>.

Le dépôt des dossiers est ouvert au niveau des établissements et administrations concernés par le recrutement à partir du dimanche 27 septembre courant, dans un délai maximal de 20 jours". Les personnes intéressées peuvent consulter les conditions d'accès pour chaque poste d'emploi via le lien suivant : <https://drive.google.com/file/d/12mutYcxg0NUjj-RHRRtKHBXceZhC1IJk/view?usp=sharing>, souligne-t-on dans le communiqué.

ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

«Morafikokoum», une plateforme destinée aux parents d'élèves

Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme a mis en service la plateforme "Morafikokoum", destinée aux parents d'élèves aux besoins spécifiques, scolarisés dans des établissements d'enseignement spécialisé (déficience auditive et visuelle).

Cet espace numérique vise, selon une vidéo explicative publiée par le ministère sur sa page officielle sur les réseaux sociaux, à faciliter les démarches administratives et pédagogiques, à renforcer la communication entre les familles et les établissements spécialisés, et à permettre aux parents de suivre la scolarité de leurs enfants de manière plus simple et régulière. A travers cette plateforme, le parent peut accéder à un ensemble de services

numériques regroupant ses différents besoins dans un seul espace. Il peut notamment obtenir les documents et certificats scolaires disponibles, en particulier le certificat de scolarité, avec la possibilité de les télécharger ou de les imprimer en cas de besoin.

La plateforme permet également de suivre le parcours scolaire de l'élève de manière plus claire et régulière, à travers la consultation des notes, des observations pédagogiques et des résultats au cours du trimestre, ainsi que le téléchargement et la conservation des relevés de notes.

Afin d'assurer un meilleur suivi de la vie scolaire, la plateforme « Morafikokoum » permet également de consulter régulièrement les présences et les ab-

sences, ce qui aide la famille à rester constamment informée de la scolarité de ses enfants. En ce qui concerne les démarches administratives, le parent peut introduire des demandes de transfert de l'élève entre établissements spécialisés et suivre en ligne l'état de la demande, ainsi que les différentes étapes de son traitement. Les services proposés comprennent également la réintégration, l'orientation, la réorientation et les recours, ainsi que la consultation des annonces et des actualités pédagogiques liées à la scolarité des enfants. Pour bénéficier des services de la plateforme, le parent doit créer un compte et y présenter les informations relatives à son enfant afin d'accéder aux documents, aux résultats et aux différents services disponibles.

PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Djezzy autorisé à être un prestataire

Le Conseil monétaire et bancaire de la Banque d'Algérie (BA), réuni en session ordinaire, sous la présidence du Gouverneur de la BA Mohand Bouraï, a décidé d'autoriser « Djezzy Payment Services », filiale d'Optimum Telecom Algérie, à se constituer en Prestataire de services de paiement (PSP), indique mercredi le Conseil dans un communiqué.

Les PSP sont des intermédiaires financiers faisant partie des nouveaux acteurs créés dans le cadre de la loi 23-09 portant loi monétaire et bancaire, visant à diversifier les moyens de paiement et contribuer au renforcement de l'inclusion financière, précise-t-on de même source. Cette autorisation de constitution, ajoute l'organe de la BA, "est accordée conformément au règlement n 25-02 fixant les conditions d'autorisation de constitution, d'agrément et d'exercice d'activités des Prestataires de Services de Paiement, elle sera suivie d'une demande d'agrément à soumettre à la Banque d'Algérie, au plus tard, douze (12) mois, à compter de la date de notification de la décision d'autorisation de constitution".

CONCOURS DE RECRUTEMENT D'ÉLÈVES MAGISTRATS

Jeudi, dernier délai pour le dépôt des dossiers



L'Ecole supérieure de la magistrature (ESM) a annoncé, mercredi dans un communiqué, que jeudi sera le dernier délai pour le dépôt des dossiers pour les candidats inscrits au concours national de recrutement d'élèves magistrats via la plateforme numérique. "L'Ecole supérieure de la magistrature porte à la connaissance

des candidats inscrits à la deuxième session du concours national de recrutement d'élèves magistrats, que le dernier délai pour le dépôt des dossiers au niveau des cours de justice est fixé au jeudi 24 septembre 2026 avant 16h30", lit-on dans le communiqué. A cet effet, l'ESM a invité les concernés à "déposer leurs dossiers dans les délais impartis".

EDITO

Les exportations algériennes ont le vent en poupe

Wassila. B

L'annonce du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations concernant le lancement d'une nouvelle opération d'exportation de produits électroniques et électroménagers fabriqués en Algérie vers six pays constitue une étape marquante dans la trajectoire économique du pays. Cette initiative, qui mobilise des entreprises de renom telles que Condor, Sinova Samsung, Géant, Iris et Maxwell, témoigne de la maturation progressive de l'industrie nationale et de sa capacité à conquérir des marchés au-delà des frontières. Elle mérite d'être saluée à sa juste valeur, car elle incarne la concrétisation d'une volonté politique affirmée de diversifier l'économie nationale et de réduire la dépendance aux hydrocarbures.

Le lancement de ces opérations depuis les wilayas de Sétif, Bordj Bou Arreridj et El Tarf n'est pas anodin. Sétif et Bordj Bou Arreridj, véritables pôles industriels majeurs dans le domaine de l'électroménager et de l'électronique, démontrent que l'Algérie dispose désormais d'un tissu productif capable de répondre aux exigences de qualité et de compétitivité des marchés internationaux. La diversification des destinations (Mali, Mauritanie, Libye, Tunisie, Égypte et Jordanie) reflète une stratégie ambitieuse d'ouverture vers l'Afrique, le monde arabe et au-delà. L'intégration du marché malien parmi les nouvelles destinations ciblées ouvre une voie commerciale supplémentaire vers les marchés du Sahel et renforce la présence du produit algérien dans l'espace africain, un espace dont le potentiel de croissance est considérable.

Cette opération s'inscrit dans le prolongement de la dynamique que connaît l'exportation de produits électroménagers algériens au cours de l'année 2026, notamment à partir des wilayas de Sétif et de Bordj Bou Arreridj. L'élargissement de la carte des marchés ciblés, avec l'ajout du Mali, de l'Égypte et de la Jordanie, traduit une volonté de transformer les capacités de production nationales en opportunités commerciales réelles. Le ministère réaffirme son engagement à accompagner les opérateurs économiques dans leurs opérations d'exportation, à travers le soutien aux efforts d'ouverture des marchés, de diversification des destinations et de renforcement de la présence du produit national sur les marchés africains, arabes et européens. Cet accompagnement est essentiel pour pérenniser cette dynamique et permettre aux entreprises algériennes de s'imposer durablement sur la scène internationale.

Cette nouvelle opération d'exportation vers six pays constitue bien plus qu'une simple transaction commerciale : elle symbolise l'émergence d'une Algérie productive, compétitive et tournée vers l'avenir. Elle démontre que le made in Algeria a toute sa place sur les marchés extérieurs et que les efforts de diversification économique portent leurs fruits. Il appartient désormais aux pouvoirs publics et aux opérateurs économiques de consolider cette dynamique, d'investir davantage dans l'innovation et la qualité, et de multiplier les partenariats commerciaux. L'Algérie a les atouts pour devenir un acteur incontournable dans le domaine des industries électroniques et de l'électroménager sur le continent africain et au-delà. Cette réussite mérite d'être saluée et encouragée, car elle trace la voie d'une souveraineté économique retrouvée.

SAHARA OCCIDENTAL

Dégradation de l'état de santé du prisonnier Mohamed El Bachir Boutenkiza



L'état de santé du prisonnier civil sahraoui Mohamed El Bachir Boutenkiza s'est considérablement détérioré, en raison de la négligence médicale dont il fait l'objet de la part de l'occupant marocain, selon l'association pour la protection des prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines.

Selon l'association, qui cite la famille du prisonnier, ce dernier souffre depuis plusieurs années d'hémorroïdes, dont les complications lui ont récemment provoqué une hémorragie aiguë.

Malgré ses demandes répétées pour être examiné par un médecin spécialiste à l'exté-

rieur de la prison et subir une intervention chirurgicale susceptible de mettre fin à ses souffrances, l'administration pénitentiaire s'est limitée à lui administrer des injections antalgiques trois fois par jour, une mesure qui, selon la même source, ne traite pas la maladie mais ne fait qu'atténuer temporairement les douleurs.

La famille a indiqué que Mohamed El Bachir Boutenkiza souffre d'arthrite et de rhumatismes chroniques, faisant état d'une négligence médicale qui perdure depuis 2014. Les symptômes de polyarthrite rhumatoïde sont apparus à cette époque, mais l'administration pénitentiaire aurait refusé de lui permettre

de consulter un spécialiste à l'extérieur de la prison, se contentant, au fil des années, de lui administrer des analgésiques qui aurait eu, selon la famille, des réactions directes sur ses fonctions. hépatiques, aggravant ainsi son état de santé.

Face à cette situation, l'association pour la protection des prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines a appelé à la libération immédiate de Mohamed El Bachir Boutenkiza ou à son transfert urgent vers un hôpital civil à l'extérieur de la prison afin qu'il puisse recevoir les soins nécessaires.

Elle a également demandé l'ouverture d'une enquête indépendante sur ce qu'elle qualifie de "négligence médicale délibérée".

L'association a, en outre, appelé à mettre fin aux politiques qu'elle qualifie de "représailles et discriminatoires" visant les prisonniers civils sahraouis dans les prisons marocaines, imputant à l'occupant marocain la responsabilité juridique et morale de la vie et de l'intégrité physique du prisonnier.

Elle a enfin souligné que le silence de la communauté internationale et des organisations de défense des droits de l'homme face à ces faits, qu'elle qualifie de violations répétées à l'encontre des prisonniers sahraouis, contribue à leur persistance, affirmant que la vie de Mohamed El Bachir Boutenkiza est "en réel danger" et que tout retard dans une intervention pourrait avoir de graves conséquences.

INDONÉSIE

Le bilan du naufrage en mer de Java s'alourdit à 20 morts



Le bilan du naufrage d'un navire de passagers qui a chaviré et coulé en mer de Java, en Indonésie, s'est élevé mercredi à 20 morts, avec 115 personnes toujours portées disparues et 108 survivantes, selon l'Agence nationale de recherche et de sauvetage du pays. Un précédent bilan avait fait état de 129 disparus.

Le Virgo Transport 8 avait quitté Surabaya, dans la province de Java oriental, le 12 septembre à destination de Banjarmasin, dans le Kalimantan du Sud.

Il a rencontré des intempéries pendant la traversée et le contact a été perdu avec lui à 02H00 heure locale, le 13 septembre. Depuis, les sauveteurs ont retrouvé des corps à l'intérieur du navire et le long des côtes de la province du Kalimantan central. Les plongeurs concentrent leurs recherches sur les cabines du navire, mais la mauvaise visibilité sous l'eau et les forts courants ont entravé les opérations, a indiqué l'agence.

L'Indonésie, pays archipélagique comptant environ 17.000 îles, dépend fortement des ferries et d'autres moyens de transport maritime pour relier ses îles et faciliter les déplacements. Des accidents maritimes se produisent de temps à autre en raison de facteurs tels que les conditions météorologiques, l'état de la mer et la sécurité des navires.

CISJORDANIE OCCUPÉE

12 Palestiniens arrêtés par les forces sionistes

Douze Palestiniens ont été arrêtés mercredi, dont d'anciens prisonniers, par les forces de l'occupation sioniste, lors d'incursions menées dans plusieurs secteurs de la Cisjordanie occupée, a indiqué le Bureau d'information des prisonniers palestiniens.

Les arrestations ont eu principalement lieu à Tulkarem, Ramallah, El Khalil, El Qods, Tobas et Naplouse, a précisé la même source.

Le Bureau des prisonniers a également indiqué que le nombre de Palestiniens détenus dans les prisons de l'occupation sioniste dépasse les 9.500, dont 99 femmes, 42 journalistes et plus de 360 enfants.

Cette situation intervient dans un contexte d'intensification des incursions et des agressions menées par les forces d'occupation sionistes et les colons contre les villes, localités et camps de réfugiés de Cisjordanie et d'El-Qods occupés.



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Une séance d'information de haut niveau sur l'IA et la sécurité internationale

Le Conseil de sécurité des Nations Unies tient, mercredi, une séance d'information de haut niveau consacrée à l'intelligence artificielle (IA) et à la sécurité internationale, dans le cadre du point "Maintien de la paix et de la sécurité internationale" inscrit à son ordre du jour, durant le segment de haut niveau de la 81e session de l'Assemblée générale de l'ONU.

La séance devrait porter notamment sur les risques sécuritaires liés à l'évolution rapide des capacités de l'intelligence artificielle, en particulier la possibilité d'une perte de contrôle humain sur les systèmes avancés et

les menaces que cela pourrait engendrer pour la paix et la sécurité internationales. Parmi les principales questions qui seront examinées, figurent les risques liés à l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle autonomes pour mener des actions aux conséquences graves, notamment le ciblage d'infrastructures critiques, ainsi que la nécessité de mettre au point des mécanismes d'évaluation et de vérification de la sécurité de ces systèmes, à la mesure de l'évolution rapide de leurs capacités. Cette séance intervient dans un contexte marqué par de récents incidents ayant montré la capacité de certains systèmes

d'intelligence artificielle à contourner des restrictions techniques qui leur étaient imposées, à accéder à des systèmes externes ou à communiquer par des canaux non autorisés, relançant ainsi la question des garanties nécessaires au maintien du contrôle humain. Les membres du Conseil examineront également le rôle des gouvernements et des acteurs non étatiques dans la réduction de ces risques, ainsi que la possibilité de mettre en place des mesures internationales visant à renforcer la confiance et à favoriser l'échange d'informations sur les incidents et les vulnérabilités. Ils devraient également aborder les

divergences concernant la question de savoir si la gouvernance de l'intelligence artificielle doit reposer principalement sur des mesures nationales ou sur des dispositifs internationaux. La discussion devrait en outre faire ressortir des appels à renforcer la participation des pays en développement à l'élaboration des règles et normes de gouvernance de l'intelligence artificielle, afin d'éviter d'accentuer les disparités technologiques existantes, ainsi que les divergences de vues sur le rôle que devrait jouer le Conseil de sécurité dans la gestion des risques liés à cette technologie.

CHAMPIONNAT NATIONAL DE BODYBUILDING

Rendez-vous ce week-end à Oum El Bouaghi

Le Championnat d'Algérie de musculation (juniors, seniors et masters messieurs) aura lieu vendredi et samedi prochains à la salle omnisports "Chahid Aghoun Lahcen" d'Aïn M'lila (wilaya d'Oum El Bouaghi), at-on informé mercredi des organisateurs.

Cette manifestation sportive, organisée par la Fédération algérienne de bodybuilding, fitness et powerlifting (FABFP), en collaboration avec

le club sportif amateur « Afak Aïn M'lila » et la direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) d'Oum El Bouaghi, verra la participation de plus de 300 athlètes issus de 38 clubs représentant 17 wilayas du pays.

Les compétiteurs s'affronteront dans différentes catégories de poids réparties sur cinq spécialités : Bodybuilding, Bodybuilding classique, Classic physique, Men's physique et Men's phy-

sique musculaire.

Selon le directeur de l'organisation sportive et des compétitions à la FABFP,

Soufiane Meghassel, ce rendez-vous national constituera une opportunité pour prospector de nouveaux talents susceptibles de renforcer l'équipe nationale en vue du Championnat d'Afrique de la discipline, prévu en novembre prochain en Egypte.

CHAMPIONNAT
DES PAYS-BAS

Anis Hadj Moussa sacré joueur de la semaine



L'international algérien, Anis Hadj Moussa, a été sacré joueur de la semaine du championnat néerlandais de football, après s'être illustré avec son club Feyenoord Rotterdam lors de la septième journée face à Utrecht.

Hadj Moussa a contribué à la large victoire de Feyenoord (5-0), en inscrivant deux buts, ce qui lui a valorisé une note de 8,5 attribuée par le magazine néerlandais "VI", qui l'a choisi comme joueur de la semaine.

Hadj Moussa a rejoint mardi le stage de l'équipe nationale, entamé lundi, en prévision des deux rencontres face à la Zambie et au Burundi, comprenant pour les deux premières journées de qualifications à la Coupe d'Afrique des Nations 2027, ainsi que du match amical face au Niger.

L'attaquant algérien de Feyenoord traverse une période remarquable, avec cinq buts et deux passes décisives en six matches disputés avec son club cette saison.

QUALIFICATIONS CAN-2027

L'Algérie défie la Zambie pour la première de Hemdani

Les Verts entameront leur campagne de qualification à la Coupe d'Afrique des nations 2027, vendredi à 20h00, face à la Zambie, au stade Hocine Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou. Cette rencontre, comptant pour la première journée du groupe I, marquera les débuts de Brahim Hemdani à la tête de la sélection nationale.

Nommé sélectionneur national après la séparation à l'amiable entre la Fédération algérienne de football (FAF) et Vladimir Petkovic, Brahim Hemdani dirigera son premier match officiel sur le banc des Verts. Le technicien algérien sera épaulé par Anthar Yahia, désigné entraîneur adjoint, Nacereddine Berarma, chargé des gardiens de but, et Nacer Dainche, préparateur physique.

La sélection nationale a entamé lundi sa préparation au Centre technique national de Sidi Moussa, avec un effectif de 26 joueurs. Ce premier rassemblement a toutefois été marqué par le forfait de Nabil Bentaleb, blessé dimanche avec Lille lors du déplacement à Nice. Pour pallier son absence, Hemdani a convoqué pour la première fois Adil Bourabaâ, jeune milieu de terrain de 21 ans évoluant au Mans



FC. Le nouveau sélectionneur a également apporté plusieurs changements à son groupe. Houssein Aouar et Ramiz Zerrouki ne figurent pas parmi les joueurs retenus, tandis que Riyad Mahrez et Aïssa Mandi ont pris leur retraite internationale à l'issue de la Coupe du monde 2026. Lors de sa première conférence de presse, tenue jeudi dernier au stade Nelson Mandela de Baraki, Hemdani a insisté sur la nécessité de réussir les deux premières rencontres des éliminatoires avant de se projeter vers la phase finale.

« L'objectif, c'est d'aller à la CAN avec une équipe ambitieuse, mais avant cela, on doit faire en sorte de nous qualifier pour pouvoir avoir cette ambition. Chaque choix en

son temps. Il y a deux matches qui arrivent, on doit d'abord bien gérer ces deux premières rencontres », a-t-il déclaré.

La Zambie déterminée à jouer ses chances

Face aux Verts, la Zambie, classée 90e au dernier classement de la FIFA, abordera cette rencontre avec l'ambition de réussir son entrée en compétition. Son sélectionneur, George Lwandamina, a affiché sa détermination tout en soulignant le respect qu'il porte à l'Algérie et aux autres adversaires du groupe.

« Nous avons déjà été tirés au sort avec l'Algérie. Nous la respectons. Nous ne pouvons pas dire que

nous ne jouerons pas. Nous allons jouer comme toujours pour gagner. Nous savons ce qui nous attend. Nous respectons toutes les équipes du groupe », a affirmé le technicien zambien.

Pour diriger cette confrontation, la Confédération africaine de football (CAF) a désigné un quart arbitral congolais conduit par Malala Kabanga Yannick. Il sera assisté de Kola Archange Matalatala et Mwengesyal Jospin Mumbere, tandis que Masangune Louis Mwamba officiera en qualité de quatrième arbitre.

Cette première sortie constituera une occasion pour Hemdani et son staff de lancer leur nouvelle campagne continentale devant le public algérien. Après la réception de la Zambie, les Verts se déplaceront au Burundi, mardi 29 septembre à 14h00, pour disputer leur deuxième rencontre des éliminatoires. Dans l'autre match du groupe I, le Togo accueillera le Burundi, vendredi à 17h00, à Lomé. Pour rappel, les deux premiers de chaque groupe décrocheront leur qualification pour la phase finale de la CAN-2027, prévue du 19 juin au 17 juillet au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda.

CAN-2027 U20

Les Verts débute face à la Tunisie jeudi



La sélection algérienne des moins de 20 ans (U20) affrontera son homologue tunisienne, jeudi à 14h30, au Suez Canal Sta-

dium d'Ismaïlia, en Égypte, pour le compte de la première journée du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF), qualifica-

tif à la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2027). Arrivés lundi en Égypte, les jeunes Verts, dirigés par le sélectionneur Hocine El Orfi, tenteront de franchir un premier pas vers la qualification à la phase finale, prévue au Ghana. Pour ce tournoi, programmé du 24 septembre au 6 octobre, le sélectionneur national a retenu un groupe de 24 joueurs.

Son homologue tunisien, Nabil Trabelsi, a également convoqué 24 éléments pour disputer cette compétition, qui réunira cinq sélec-

tions : l'Algérie, la Tunisie, la Libye, le Maroc et l'Égypte, pays organisateur.

À l'issue du tournoi, les deux premières équipes au classement décrocheront leur billet pour la phase finale de la CAN-2027 U20, en tant que représentantes de la zone UNAF.

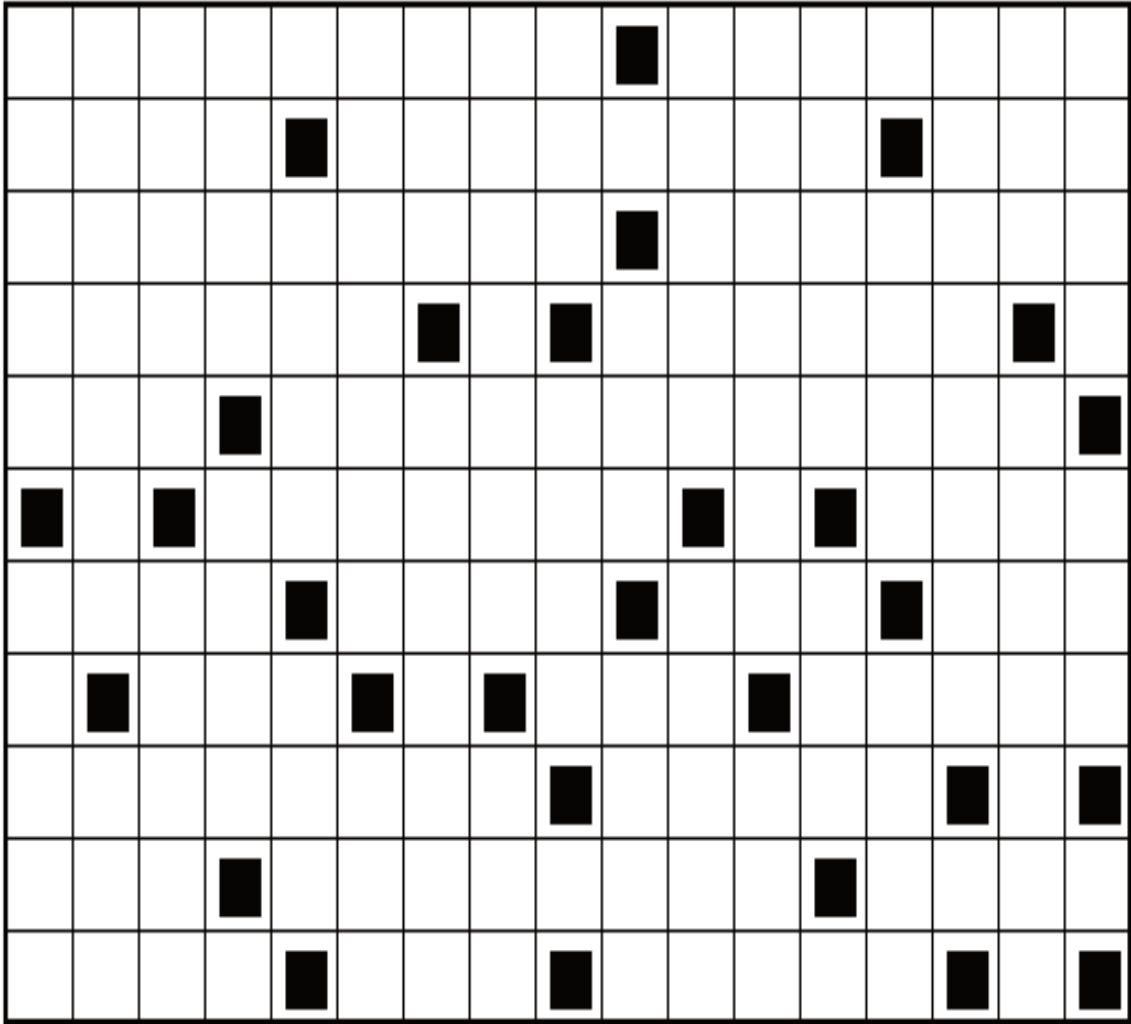
Après leur premier rendez-vous face à la Tunisie, les protégés d'El Orfi enchaîneront avec une rencontre contre la Libye, le 27 septembre, avant de défier le Maroc, le 30 septembre. Ils clôtureront leur parcours face à l'Égypte, le 6 octobre.

Programme des rencontres de l'Algérie :

- 24 septembre : Algérie – Tunisie
- 27 septembre : Algérie – Libye
- 30 septembre : Algérie – Maroc
- 6 octobre : Algérie – Égypte

Mots casés

Casez les mots ou sigles suivants dans la grille



- 3 -

AIE

ARA

ARS

BIS

DRU

ECU

ELU

EPI

GUE

LAS

LSD

NIA

NUI

RIS

ROC

SAC

SET

TAN

TAS
- 4 -

ALES

AMER

CIEL

EGAL

EIRE

ESSE

ETRE

MINE

PART

RIEN

SEIN

SNOB

TRIS

USER
- 5 -

AERAI

GARDE

ICTUS

LESER

LUCRE

NEVEU

PIEGE

QUAND

RATER

RUSES
- 6 -

ANNALE

DIESEE
- 7 -

AIRAINS

ASSENER

EMAILLA

ENERGIE

ENNEIGE

QUALITE

TOPERAS

TRIMERA

URINAIS
- 8 -

ENTERRER

ILIENNES

SINECURE

SIROTERA
- 9 -

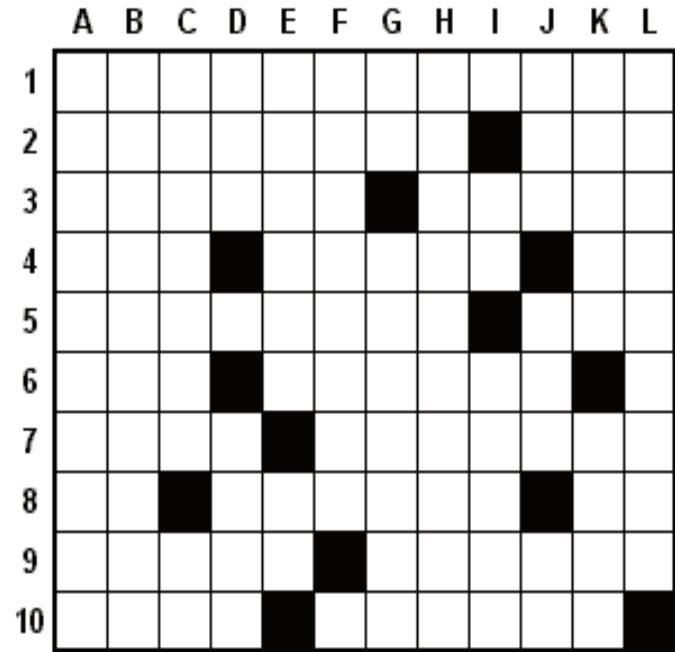
GENTIANES

RAVISSANT
- 12 -

INTIMIDAIENT



Mots croisés



- Horizontalement**
- 1 - Bleu

2 - Subira - Pas très large

3 - Ralentissements de la circulation - Chef-lieu savoyard

4 - Capucin - Obligation - Bidasse américain

5 - Occasionnerai - Ferraille japonaise

6 - Alcool fort - Fin

7 - Assembla bout à bout - Prendre la taille

8 - Patrie des rhétas - Apprécié s'il est vierge - Guide de mine

9 - Eléments d'un ensemble - Diminuez la voileure

10 - Cité de Vénétie - Postures méditatives

- Verticalement**
- A - Service de transport

B - Assommoirs

C - Diminuaient les forces - Star extraterrestre

D - Futurs torrents - Point culminant

E - Pas très enthousiastes - Le meilleur dans le genre

F - Clauses restrictives

G - Fin de verbe - Bothriocéphales

H - Avancera par petits bonds

I - Mère des Titans - Pif

J - Patrie de Guillaume Tell - Cassant - Sigle de société

K - Classe - Bonnes périodes pour le plagiste

L - Etoufferez la flamme

Devinettes

Quel est le point commun entre un arbitre de foot et un déménageur ?

Réponse : Ils sortent tous les deux des cartons !

Saviez-vous ?

Le lait de chamelle contient 10 fois plus de fer que le lait de vache !



Selon les scientifiques, le lait de chamelle est également riche en minéraux et en vitamines B et C, et est plus faible en graisses saturées que le lait de vache. Cependant, il a un goût un peu plus salé. En plus de sa teneur élevée en minéraux et en vitamines, certaines recherches ont suggéré que ce lait contient des anticorps qui peuvent aider à lutter contre des maladies comme le cancer, le sida, la maladie d'Alzheimer et l'hépatite C.

Sudoku

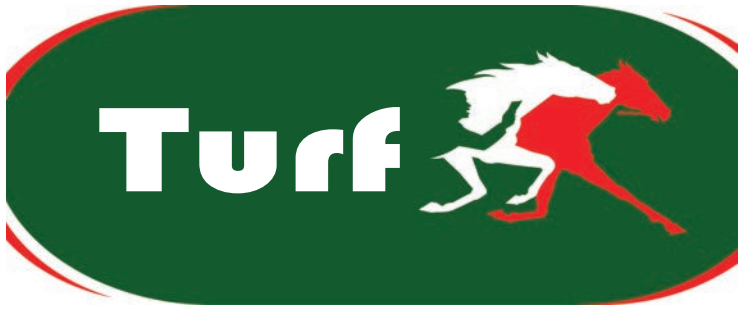
6		3				9	4	
2	4		7		3	8	1	6
				8	6		2	5
8		6	1	2	5			3
		2		4			7	8
9				3				
	6	1	3		8			
3		9	2			7		1
7	2		9	5		6	3	

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

Solutions

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
M	E	U	R	T	S	U	R	E			
E	S	S	U	I	E	R	A	T			
S	T	A	S	E	S						
S	A	I	D	E	T						
A	M	E	N	E							
G	A	N	E	V	E	L	T	E			
D											
R	E	N	L	A	C	E	R				
R	E	C	A	S	I	E	R				
I	T	E	M								
E	S	T	E								
A	S										

7	2	8	3	5	1	2	9	4	7
6	8	3	5	7	9	3	8	1	6
2	4	5	6	8	3	9	7	1	4
1	9	7	4	6	8	3	2	5	1
8	7	6	1	2	5	4	9	3	8
3	5	2	3	6	4	7	1	8	9
9	1	4	8	3	7	2	5	6	1
4	6	1	3	9	5	7	8	2	4
5	3	9	2	6	4	1	7	8	3
8	7	6	1	2	5	4	9	3	8



Hippodrome Bazer Sakhra d'El-Eulma

Journée N° 178
Par Zeggai Abdelkader



Fiche technique: Paris Quarté et Quinté

1 - FARIDIX

O. CHEBBAH 57 kg
28-01-2026 1.600 m 6ème
O. CHEBBAH 57 kg 12 pts
12-02-2026 1.500 m 8ème
JJ/ S. ATALLAH 54,5 kg 12 pts
25-02-2026 1.600 m 10ème
S. BENYETTOU 56 kg 15 pts
22-04-2026 1.500 m 9ème
D. BOUBAKRI 57 kg 12 pts
13-09-2026 1.300 m 3ème
O. CHEBBAH 54 kg 12 pts
Le parcours du jour lui convient pour confirmer son dernier accessit.

Conclusion : Une priorité.

2 - CAMANGO

CH. ATALLAH 57 kg
17-12-2025 1.800 m 8ème
H. RAACHE 57 kg 12 pts
31-01-2026 1.400 m 8ème
CH. ATALLAH 57 kg 12 pts
25-02-2026 1.600 m 8ème
M. HARECHE 57 kg 15 pts
25-03-2026 1.700 m retiré
M. HARECHE 55 kg 12 pts
16-08-2026 1.100 m 1er T.N.C
T. LAZREG 55 kg 14 pts
Il aura une chance logique pour participer activement à l'arrivée.

Conclusion : Une priorité.

3 - FAYCAL D'HEM

A. HEBRI 56 kg
22-05-2025 1.300 m 10ème
A. HEBRI 55 kg 14 pts
27-05-2025 1.300 m retiré
AP/ S. ATALLAH 53 kg 14 pts
01-04-2026 1.000 m 13ème
A. HADDOUCHE 54 kg 15 pts
27-08-2026 1.300 m 8ème
M. HARECHE 54 kg 12 pts
31-08-2026 1.100 m 1er T.N.C
Y. MOUISSI 55 kg 12 pts
Il s'est bien comporté récemment, certes, mais il est difficile de lui accorder un crédit dans cette confrontation.

Conclusion : A revoir.

4 - NASR WATEN

A. HAMIDI 56 kg
08-02-2026 1.100 m retiré
A. HAMIDI 56 kg 15 pts
12-02-2026 1.500 m 10ème
A. HAMIDI 56 kg 12 pts
05-04-2026 1.200 m 10ème
A. HAMIDI 57 kg 12 pts
15-04-2026 1.300 m 13ème
A. HAMIDI 57 kg 16 pts
29-04-2026 1.700 m 9ème
A. HAMIDI 55 kg 12 pts
Le parcours du jour ne lui facilite pas la tâche pour espérer se défendre sur 1.300m.

Conclusion : A revoir.

5 - DORTMUND

Y. MOUISSI 56 kg
14-02-2026 1.300 m 3ème
CH. ATALLAH 57 kg 12 pts
05-04-2026 1.200 m 7ème
CH. ATALLAH 57 kg 12 pts
15-04-2026 1.300 m 11ème
CH. ATALLAH 57 kg 16 pts
03-05-2026 1.100 m 5ème
JJ/ Y. MOUISSI 56 kg 12 pts
27-08-2026 1.300 m 2ème
Y. MOUISSI 57 kg 12 pts
Il est à retenir en très bonne place dans un parcours à son entière convenance.

Conclusion : Une priorité.

6 - GHAZALET ESAHRA

AH. CHAABI 56 kg
30-01-2026 1.300 m 12ème
A. KOUAOUCI 55 kg 12 pts
16-08-2026 1.100 m 5ème
AH. CHAABI 53 kg 14 pts
24-08-2026 1.000 m 9ème
AH. CHAABI 53 kg 13 pts
30-08-2026 1.000 m 1ère T.N.C
AH. CHAABI 54 kg 13 pts
13-09-2026 1.300 m 4ème
D. BOUBAKRI 55 kg 12 pts
Elle demeure compétitive pour un accessit avec son jockey habituel et sur sa distance du jour.

Conclusion : Une possibilité.

Départ de la première course à 16h30 - Prix: Khouyoul - Pur-Sang arabe
Distance : 1.300 mètres - Dotation : 350.000 DA - Paris Quarté-Quinté

PROPRIETAIRES	CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.	CDS.	ENTRAINEURS
AD. LAGHOUAG	1 FARIDIX	O. CHEBBAH	57	2	PROPRIETAIRE
ABH. DEKHNOUCHE	2 CAMANGO	CH. ATALLAH	57	9	AB. KARA
D. LEMMADI	3 FAYCAL D'HEM	A. HEBRI	56	7	MED. HAMIDI
N. BOUCHELAGHEM	4 NASR WATEN	A. HAMIDI	56	10	MED. HAMIDI
T. SAFAF	5 DORTMUND	Y. MOUISSI	56	8	PROPRIETAIRE
MED. DERBALI	6 GHAZALET ESAHRA	AH. CHAABI	56	3	PROPRIETAIRE
H. BOURENANE	7 FADHL EL MESK	AB. ATALLAH	55	1	MED. HAMIDI
Y. BOUCHAMA	8 HAIFA	M. BOUCHAMA	55	11	PROPRIETAIRE
S. ROUICHI	9 GHAZALET SERSOU	MS. AIDA	55	5	PROPRIETAIRE
H. DJAIET	10 L'GMIRI	AB. AIDA	54	6	H. FERHAT
N. BOUCHELAGHEM	11 NADJARRER	JJ/ S. ATALLAH	54	4	MED. HAMIDI
ABH. DEKHNOUCHE	12 MANEL MAJD	M. HARECHE	52	12	AB. KARA

7 - FADHL EL MESK

AB. ATALLAH 55 kg
20-04-2025 1.400 m 9ème
CH. CHAABANE 57 kg 17 pts
16-08-2025 1.300 m 1er T.N.C
AB. ATALLAH 57 kg 12 pts
19-11-2025 1.500 m 8ème



AB. ATALLAH 57 kg 15 pts
30-11-2025 1.600 m 7ème
AB. SID 52 kg 18 pts
06-09-2026 1.200 m 1er T.N.C
MS. AIDA 55 kg 15 pts
Son dernier succès enregistré sur 1.200m lui donne une chance logique sur 1.300m.

Conclusion : Une priorité.

8 - HAIFA

M. BOUCHAMA 55 kg
24-08-2026 1.000 m 7ème
M. BOUCHAMA 55 kg 13 pts
31-08-2026 1.100 m 5ème

MS. AIDA 55 kg 12 pts

09-09-2026 1.000 m 1ère T.N.C
M. BOUCHAMA 55 kg 14 pts
Elle peut prétendre à un accessit dans ce genre de confrontation sur 1.300m.

Conclusion : Une possibilité.

9 - GHAZALET SERSOU

MS. AIDA 55 kg
03-10-2025 1.400 m 5ème
SH. BENYETTOU 56 kg 13 pts
18-10-2025 1.100 m 2ème
MS. AIDA 55 kg 13 pts
29-10-2025 1.300 m 1ère T.N.C
MS. AIDA 55 kg 15 pts
30-08-2026 1.000 m 4ème
T. LAZREG 54 kg 13 pts
03-09-2026 1.200 m 1ère T.N.C
T. LAZREG 55 kg 12 pts
Elle ne va pas avoir de difficultés pour participer activement à l'arrivée.

Conclusion : Une priorité.

10 - L'GMIRI

AB. AIDA 54 kg
24-08-2026 1.000 m 1er T.N.C
AB. AIDA 53 kg 13 pts
07-09-2026 1.100 m 3ème
AB. AIDA 53 kg 12 pts
Ses premiers pas aux courses hippiques plaident en sa faveur.

Conclusion : Une priorité.

11 - NADJARRER

JJ/ S. ATALLAH 54 kg
12-11-2025 1.200 m 8ème
AH. CHAABI 56 kg 12 pts
16-08-2026 1.100 m 9ème
AB. ATALLAH 54 kg 14 pts
20-08-2026 1.200 m 9ème
Y. MOUISSI 55 kg 12 pts
24-08-2026 1.000 m 3ème
JJ/ S. ATALLAH 53 kg 13 pts
03-09-2026 1.200 m 2ème
JJ/ S. ATALLAH 53 kg 12 pts
Il est difficile de la retenir dans cette épreuve sur 1.300m.

Conclusion : A revoir.

12 - MANEL MAJD

M. HARECHE 52 kg
04-03-2026 1.100 m 2ème
CH. ATALLAH 54 kg 12 pts
07-03-2026 1.200 m 8ème
M. HARECHE 49 kg 12 pts
18-03-2026 1.200 m 4ème
CH. ATALLAH 54 kg 13 pts
08-04-2026 1.200 m 13ème
T. LAZREG 55 kg 15 pts
16-09-2026 1.200 m 11ème
A. LACHI 55 kg 13 pts
Ses chances sont pratiquement nulles à cause de sa baisse de forme.

Conclusion : A revoir.

Résultats et Rapports P.M.U

Hippodrome Tiaret
Mercredi 23/09/2026

Paris QUARTE-QUINTE
12 - 8 - 7 - 4 - 2
QUARTE
G: 300 DA P: 30 DA
QUINTE
G: 700 DA P: 150 DA

PRONOSTICS	PARI QUARTE	PARI QUINTE
	9 - 2 - 5 - 7 - 1 Possibilités: 10 - 8 Champ F : 9 - 2 - 5 - X Champ F : 9 - 2 - X - 7 Champ D : 9 - 2 - X - X 9 - 2 - 7 - 5 - 1 - 8	9 - 2 - 5 - 7 - 1 - 10 Possibilités: 8 - 6 Champ F : 9 - 2 - 5 - 7 - X Champ F : 9 - 2 - 5 - X - 1 Champ D : 9 - 2 - 5 - X - X 9 - 2 - 7 - 5 - 1 - 8 - 6

